



Association des femmes autochtones du Canada

Information documentaire sur

L'apprentissage continu

« Du berceau au tombeau »

**© Association des femmes autochtones du Canada
Octobre 2004**

Introduction

Le présent document de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) s'inscrit dans le cadre des ateliers sectoriels sur l'apprentissage continu, qui portent sur le développement de la petite enfance et l'éducation de la maternelle à la 12^e année ainsi que les études postsecondaires et la formation des adultes (ce qui inclut le marché du travail et le développement des compétences). On y définit des priorités et des objectifs déterminants en matière d'apprentissage et recommande des approches et diverses options de programme pour favoriser l'accès des femmes autochtones aux possibilités d'apprentissage. Plus précisément, l'exposé comporte les sections suivantes : 1) Régler les questions de compétence et de prise en charge; 2) Améliorer l'accessibilité et l'intégration; 3) Durabilité et renforcement des capacités; 3) Élaboration des programmes d'études et recherche-développement.

Régler les questions de compétence et de prise en charge

L'examen des questions de compétence et de prise en charge relatives à l'apprentissage continu doit avoir un objectif stratégique axé sur la collaboration (inclusion de tous les intervenants), de façon à mettre de l'avant une approche systémique. Les femmes autochtones veulent avoir la certitude que des mesures sont prises pour assurer le respect, la défense et la promotion des droits de tous les Autochtones en ce qui a trait à la réalisation des objectifs de l'apprentissage continu. En particulier, il importe que l'éducation, à tous les niveaux, soit adaptée à la culture et gérée par les Premières nations, Métis et Inuits, en tenant compte du sexe, de l'origine, de la langue, des incapacités et de l'orientation sexuelle. Pour ce faire, il faut que les gouvernements fédéral et provinciaux et territoriaux mettent en œuvre une réforme visant le transfert de responsabilités aux Premières nations, aux Inuits et aux Métis ou la prise en compte de ces collectivités dans les programmes des établissements scolaires (y compris pour ce qui est des programmes de développement de la petite enfance). L'interaction de tous les échelons de politique gouvernementale est essentielle pour soutenir les programmes et établissements d'apprentissage autochtones qui valorisent l'apprentissage continu. Les domaines de compétence doivent en venir à inclure certains apprentissages utiles, en reconnaissant que l'on peut avoir recours à de nombreuses méthodes non traditionnelles. On affirmerait ainsi clairement la pertinence de la formation, des traditions et des centres d'apprentissage adaptés à la culture.

Au sein des systèmes d'éducation de tous les niveaux, il importe d'accroître le nombre de femmes autochtones siégeant aux conseils scolaires. Qui plus est, il est nécessaire d'augmenter le nombre de sièges occupés par des Autochtones de façon à assurer la représentativité de la population autochtone régionale.

Grâce aux approches suivantes, il sera possible de commencer à aborder les enjeux susmentionnés :

- Il faut que les femmes autochtones soient assurées de l'égalité des rôles à tous les échelons de compétence et de prise en charge, de la gouvernance à la réforme des politiques.
- Il est nécessaire de créer des partenariats, non seulement entre les instances décisionnelles (échelle nationale, régionale et locale), mais aussi entre l'administration publique et les fournisseurs de services éducatifs, les entreprises et les partenaires autochtones, les associations, les services d'orientation professionnelle et les centres de recherche.
- Les systèmes d'éducation et de formation doivent tenir compte des compétences acquises par le truchement de l'éducation non formelle ou informelle (offerte par le gouvernement et ses partenaires du domaine social).
- Les provinces et territoires doivent favoriser une représentation égale des femmes autochtones au sein des conseils scolaires.
- Les provinces et territoires doivent s'assurer que le taux de représentation des Autochtones au sein des conseils scolaires équivaut à celui des élèves de ce groupe qui fréquentent les écoles du district (p. ex. comme 90 p. 100 des élèves de l'école de Kenora sont d'origine autochtone, 90 p. 100 des membres du conseil scolaire devraient être des Autochtones).

En ce qui a trait tout particulièrement aux mesures législatives du gouvernement :

- Il faut que les lois et politiques gouvernementales sur l'apprentissage continu permettent de reconnaître les compétences sans tenir compte de la façon dont elles ont été développées. Le processus d'évaluation et de reconnaissance des compétences acquises au travail devrait être le même que pour celles qui ont été acquises au sein d'établissements d'enseignement régulier.
- Le gouvernement fédéral doit augmenter les transferts aux provinces et territoires afin de favoriser l'accès des Autochtones aux programmes d'éducation et d'apprentissage continu, peu importe leur lieu de résidence ou nation (p. ex. dans les réserves ou hors de celles-ci).
- On doit déposer une loi qui traite du développement de l'enfant par l'apprentissage, par exemple une loi nationale sur le bien-être des enfants autochtones.

Améliorer l'accessibilité et l'intégration

Toutes les approches mises en œuvre devraient promouvoir le principe selon lequel l'apprentissage continu s'étend du « berceau au tombeau ». Pour les femmes autochtones, l'accessibilité des initiatives d'apprentissage et l'intégration accrue sont des éléments essentiels. Toutefois, il est à signaler que l'aide de base revêt un même degré d'importance, et ce, surtout pour les femmes monoparentales, les familles à faible revenu et les personnes qui vivent en région rurale ou éloignée. Chez les Premières nations, les Inuits et les Métis, les besoins fondamentaux des femmes et de leurs enfants qui suivent un programme d'éducation ou d'acquisition de compétences portent notamment sur le logement à prix abordable; l'obtention d'une aide financière suffisante pour l'achat de fournitures scolaires; le recours à des services de garde d'enfants sécuritaires, fiables et accessibles; l'accès à une éducation sexuelle adaptée à la culture et au sexe (ainsi que l'accès approprié et confidentiel à des produits et services en santé génésique); le transport; l'accès à des lignes téléphoniques, au branchement Internet et au matériel connexe ainsi que des ressources permettant l'apprentissage à la maison et au sein de la collectivité (p. ex. mentorat et tutorat).

L'implantation d'une culture valorisant l'apprentissage permettra d'en redorer l'image et d'offrir un soutien aux élèves à risque élevé et aux personnes ayant des difficultés d'apprentissage. Il faudra consacrer des efforts particuliers à l'appui de ce segment de la population, et ce, en offrant des incitatifs aux personnes les plus réticentes à poursuivre leurs études ou à perfectionner leurs compétences.

Exemples de soutien essentiel :

- Programmes de logement destinés aux Inuites, aux Métisses et aux femmes des Premières nations, prioritairement axés sur l'aide aux parents seuls qui vivent dans une réserve ou une collectivité rurale, urbaine ou éloignée. Taux hypothécaires avantageux offerts aux Autochtones qui retournent aux études et tentent d'obtenir un agrément.
- Subventions et prêts offerts aux familles autochtones à faible revenu pour l'achat de fournitures scolaires et de matériel favorisant l'apprentissage. Subventions additionnelles à l'intention des familles ayant un enfant handicapé.
- Financement alloué aux collectivités autochtones et aux établissements d'enseignement pour le transport quotidien des élèves.
- Établissements de garde de jour et politiques en matière de soins à l'enfant qui encouragent les soins à domicile, le soutien de la famille élargie et la rémunération pour la garde d'enfants.

- Centres éducatifs gérés par la collectivité, où l'on peut profiter d'un téléphone public, d'un accès Internet et d'une bibliothèque (ressources pour tous les niveaux). Ces centres, dont le personnel offrirait des services de mentorat, de tutorat et d'aide aux devoirs, se trouveraient dans des écoles ou des centres de ressources humaines locaux.

Initiatives de programmes de développement de l'enfant pour lesquelles un soutien et des engagements à long terme sont nécessaires :

- Programme d'aide préscolaire aux Autochtones, Programme d'action communautaire pour les enfants et Programme canadien de nutrition prénatale

Autres programmes à soutenir :

- Application élargie des évaluations pédagogiques concernant les adultes et enfants ayant des besoins spéciaux.
- Gestion de cas (y compris intervention médicale abordable pour les enfants autochtones qui ont des besoins spéciaux ou des incapacités, dans le but d'appuyer l'atteinte des objectifs d'apprentissage).
- Programmes à l'intention des élèves autochtones (de la maternelle à la 12^e année et tous les niveaux d'études postsecondaires) ayant des besoins spéciaux ou des problèmes d'apprentissage comportemental.

Pour encourager les femmes autochtones à s'engager envers l'apprentissage continu, il faut instaurer de nouvelles approches axées sur l'éducation et le perfectionnement des compétences. Voici des moyens d'y parvenir :

- Établissement de centres d'apprentissage pour les femmes, dont les activités seraient adaptées aux besoins locaux et régionaux, et ce, dans le respect de certaines conditions générales :
 - Le choix de l'emplacement des centres dépend de l'endroit où se trouvent quotidiennement les apprenants potentiels (dans le cas des femmes : refuges, établissements de garde de jour, groupes de femmes, etc.). Il peut donc s'agir d'un environnement officiel ou non (p. ex. écoles, établissements de formation, lieu de travail, centres communautaires et centres de santé).
- Création de réseaux d'apprentissage communautaires destinés aux femmes et mettant l'accent tant sur les aspects éducationnels que sociaux de l'apprentissage continu, d'ailleurs perçu davantage comme un mode de vie qu'une catégorie d'éducation et de formation. Afin de répondre à l'ensemble des besoins communautaires, il serait souhaitable que les réseaux englobent

tant les loisirs que le travail, les personnes âgées que les jeunes et les personnes douées que celles qui ont des difficultés. Selon le modèle proposé, les réseaux réuniraient des intervenants des collectivités autochtones et de la population générale dans le but d'établir tout un éventail de partenariats en appui de l'apprentissage continu. On favoriserait ainsi l'émergence de nouvelles tendances en matière d'éducation et la réduction de l'écart auquel font face les personnes ayant besoin de recyclage ou de perfectionnement. Dans chaque réseau, les membres créeraient des programmes qui pourraient notamment porter sur l'accès aux technologies de l'information et aux établissements d'apprentissage, l'autoformation et la formation par modules, l'apprentissage à distance par la vidéoconférence et les sites Web communautaires. Les réseaux seraient formés de bénévoles et les partenariats communautaires s'effectueraient avec l'aide du secteur privé et de retraités.

Durabilité et renforcement des capacités

Pour assurer la durabilité, il faut disposer de ressources suffisantes, d'où la nécessité d'un accroissement important des investissements publics et privés dans l'apprentissage. Pour ce faire, il importera non seulement d'augmenter considérablement les budgets publics, mais aussi de veiller à l'affectation efficace des ressources actuelles et à la promotion de nouvelles formes d'investissement. Voici d'autres façons d'assurer la viabilité de l'apprentissage continu :

- Aider les établissements d'enseignement autochtones à agir comme des établissements publics, au moyen des modes de financement additionnels dont disposent les gouvernements provinciaux.
- Promouvoir des programmes d'encouragement prévoyant des ententes de rémunération pour les diplômés et des possibilités d'emploi au sein des collectivités durant certains trimestres, ce qui aidera peut-être à soutenir la demande en matière de financement et de développement des ressources humaines.

Élaboration des programmes d'études et recherche-développement

L'élaboration de programmes et la recherche doivent se centrer prioritairement sur la culture autochtone et les outils et méthodes d'apprentissage traditionnels auxquels ont recours les membres de ce groupe. Il faut que les gouvernements veillent à ce que les établissements d'enseignement autochtones et ordinaires intègrent ces éléments à leurs programmes. Tous les établissements devraient d'ailleurs établir des protocoles visant à optimiser l'accessibilité, l'agrément et l'articulation des programmes. De la maternelle au niveau postsecondaire, la mise à jour des programmes d'enseignement est essentielle afin d'y intégrer un contenu historique et des enseignements culturels pertinents. Au sein de tous les établissements, les femmes autochtones doivent participer activement au processus de conception, d'élaboration et de prestation des programmes d'études et de développement de la recherche.

Il faut insister sur l'importance d'inclure l'enseignement traditionnel du rôle de la femme dans le programme d'enseignement autochtone. Les questions liées à l'égalité des sexes et à l'établissement d'une relation positive entre les hommes et les femmes et la vie familiale constituent également une priorité. Au niveau postsecondaire, un programme menant à un grade et destiné aux femmes autochtones devrait traiter de thèmes associés au leadership, selon une perspective féminine. Il est très important de mener d'autres recherches sexospécifiques si l'on veut examiner tous les aspects des projets d'apprentissage continu. Il serait aussi possible d'envisager la création de programmes d'apprentissage en milieu de travail (avec agrément), qui pourraient inclure des stages et donneraient aux femmes des possibilités d'avancement. De telles approches offrent la souplesse nécessaire aux femmes pour atteindre leurs objectifs en matière d'apprentissage continu.

Apports à faire aux programmes :

- Inclusion de volets sur l'histoire et la culture des Autochtones dans les programmes d'études autochtones et ordinaires.
- Inclusion de volets thématiques sur le rôle réel des femmes des collectivités inuites, métisses et des Premières nations.
- Mise en œuvre de programmes au contenu exclusivement autochtone, de la maternelle à la 12^e année et à tous les niveaux d'études postsecondaires.
- Volets axés sur l'éducation sexuelle (adaptée au sexe) et prestation de produits et services en santé génésique.

En particulier :

- Articulés et agréés, les programmes doivent prévoir des stages en milieu de travail pour accroître les possibilités d'avancement des femmes.
- Au niveau postsecondaire, il faut établir un programme menant à un grade et destiné aux femmes autochtones, dans le cadre duquel l'acquisition de certains crédits porte sur le leadership, les sciences politiques et la réussite des femmes.